



## **Plan Local d'Urbanisme Infra-communautaire du Pernois**

### **Communauté de Communes du Ternois**

#### ***Compte-rendu de la réunion de présentation de l'Etat Initial de l'Environnement 29 octobre 2019***

*Le compte-rendu ne fait état que des remarques apportées. La présentation est annexée au présent compte rendu.*



### **Ordre du jour**

L'objectif de la réunion était la première présentation du diagnostic territorial concernant l'Etat Initial de l'Environnement.

### **Remarques :**

Deux remarques ont été faites sur la présentation, notamment sur la présence d'une station d'épuration à Pernes, et de trois lagunes sur la Thieuloye, Conteville et Valhuon, et sur la présence du cours d'eau « La Coqueline » sur le territoire de Bailleul-les-Pernes.

Il est précisé qu'un arrêté de catastrophe naturelle a été pris sur la commune de Floringhem.

Le maire d'Aumerval a signalé un problème de ruissellement, à gérer via un bassin de rétention.

En ce qui concerne le PPRi, il a été certifié de la prise en compte des nouveaux documents, qui sont actuellement en phase d'enquête publique.

La principale question a été de savoir si un point commune par commune allait être fait. Il a ainsi été indiqué que le bureau d'étude viendrait dans chaque commune, courant décembre, avec un plan cadastral de chaque territoire, afin de délimiter les particularités locales, les secteurs inondables et de connaître toute problématique sur chaque territoire. Il a également été indiqué qu'un point plus précis sera fait sur les espaces constructibles lors de la réunion du diagnostic foncier et du zonage.

Enfin, il nous a été signalé que d'importants travaux concernant les bassins de rétention ont été réalisés sur le secteur du Pernois, ce qui a grandement amélioré la situation.

Un rappel du calendrier a également été réalisé.

La prochaine étape sera la deuxième réunion de présentation du diagnostic territorial au Comité de Pilotage, et plus précisément sur l'analyse démographique et socio-économique, début décembre.